



Montréal 



Appel de projets
Call for Proposals

**Résidence de recherche et de création
pour marionnettistes professionnels
de l'Île de Montréal**

Creative research residency
for professional puppeteers
from the Island of Montréal (Canada)

Pour les artistes individuels, les collectifs ou les organismes

For individual artists, collectives or organizations

**Un partenariat entre le Conseil des arts de Montréal et Casteliers,
en collaboration avec le Schatz**

A partnership between the Conseil des arts de Montréal and Casteliers,
in collaboration with The Le Schatz House

Critères et normes pour la présentation d'une demande en 2021 :
Dépôt dû le vendredi 20 août 2021 (avant minuit)

Application process and criteria for 2021 proposals:
Deadline – Friday August 20, 2021 (before midnight)

**Résidence de recherche et de création
pour marionnettistes professionnels de l'île de Montréal**

CONTEXTE / CONTEXT

Dans un objectif de développement des arts de la marionnette et dans le contexte de la COVID-19, Casteliers et le Conseil des arts de Montréal (CAM) s'associent, en collaboration avec Le Schatz, pour offrir deux (2) résidences de recherche et de création à des marionnettistes¹ professionnel.le.s².

With the goal of developing puppetry and in the context of the COVID-19, Casteliers and the Montréal Arts Council (Conseil des arts de Montréal-CAM) are partnering, in collaboration with The Le Schatz House, to offer two (2) creative residencies for professional puppeteers.

1. DESCRIPTION ET OBJECTIFS

1. DESCRIPTION AND OBJECTIVES

Les résidences de recherche et de création seront chacune d'une durée de dix-neuf (19) jours. Elles se dérouleront en deux temps, soit 2 semaines à la Maison internationale des arts de la marionnette (MIAM) à Montréal et 5 jours au Schatz, à Sutton. Ces résidences devront se tenir à la MIAM à l'une ou l'autre des trois périodes suivantes : du 6 au 19 décembre 2021, du 7 au 20 février 2022 ou du 21 mars au 3 avril 2022, et au Schatz dans les mois de novembre 2021 ou mars 2022.

Les résidences ont été développées en fonction des objectifs suivants :

- offrir aux marionnettistes en résidence un temps de travail et de répétition sur un spectacle en cours de création, soient-ils au début, au milieu ou à la fin de leur processus;
- donner l'accès aux espaces, équipements et ressources spécialisés de la MIAM;
- donner l'accès à un espace de création situé en pleine nature, le Schatz ;
- soutenir la création du milieu montréalais des arts de la marionnette.

L'une des deux résidences sera réservée à un projet d'artistes issu.e.s d'un groupe minoritaire : les Autochtones (Premières Nations, Métis, ou Inuit), les minorités racisées, les personnes issues de la diversité ethnoculturelle.

The residencies will each last for nineteen (19) days. They will take place in two stages: two weeks at the Maison Internationale des arts de la marionnette (MIAM) and five (5) days at the Le Schatz House in Sutton. These residencies must be held at the MIAM during one of the following three periods: from December 6 to 19, 2021, from February 7 to 20, 2022 or from March 21 to April 3, 2022, and at the Le Schatz House in the months of November 2021 or March 2022.

The residencies were developed based on the following objectives:

- Offer puppeteers in residence time to work and rehearse on a show being created, whether they are at the beginning, in the middle or at the end of their process
- Give access to MIAM's specialized spaces, equipment and resources
- Give access to a creative space located in the heart of nature, the Le Schatz House
- Support the creation of works by the Montréal puppetry community

One of the two residencies will be reserved for a project by artists from a minority group: Indigenous (First Nations, Métis, or Inuit), racialized minorities, ethnocultural diversity.

¹ Le mot marionnettiste, tel qu'il est employé dans ce document, désigne tout autant un homme qu'une femme.

² On entend par marionnettiste professionnel, tout.e artiste qui possède une compétence reconnue par ses pairs, crée, interprète ou diffuse des œuvres dans un contexte professionnel, se voue principalement à la pratique de son art et reçoit une rémunération pour les œuvres qu'il réalise. / A "professional puppeteer" is an artist who possesses a skill recognized by his or her peers, produces, performs or presents works in a professional context, devotes him or herself primarily to the practice of the art form and receives remuneration for the works he or she produces.

**Résidence de recherche et de création
pour marionnettistes professionnels de l'île de Montréal**

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
2. ELIGIBILITY CRITERIA

Ce projet s'adresse :

- aux marionnettistes individuel.le.s, aux collectifs ou aux organismes professionnels² qui ont une pratique traditionnelle ou contemporaine.

Les marionnettistes candidat.e.s doivent nécessairement :

- être citoyen.ne canadien.ne ou résident.e permanent.e;
- être domicilié.e sur le territoire de l'île de Montréal.

Les organismes candidats doivent nécessairement :

- être situés sur le territoire de l'île de Montréal;
- avoir un conseil d'administration constitué à la majorité de citoyen.ne.s canadien.ne.s ou résident.e.s permanent.e.s.

This project will receive submissions from:

- Individual puppeteers, collectives or professional organizations² that practice traditional or contemporary forms of puppetry

Candidate puppeteers must necessarily:

- Be Canadian citizens or permanent residents
- Be domiciled on the Island of Montréal

Candidate organizations must necessarily:

- Be located on the Island of Montréal
- Have a Board of Directors made up of a majority of Canadian citizens or permanent residents

² Un artiste professionnel – qu'il soit autodidacte ou qu'il ait obtenu une formation académique – a acquis l'expérience et les connaissances nécessaires au développement de sa pratique personnelle, tout en étant reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique). Il crée, interprète ou publie des œuvres publiquement, se voue principalement à la pratique de son art et devrait recevoir une rémunération pour les œuvres qu'il réalise.

Un organisme professionnel est une personne morale légalement constituée qui présente, sur une base régulière, des activités artistiques professionnelles reconnues, possède un niveau de compétence également reconnu et est en mesure de le démontrer, est dirigé par des personnes qualifiées ainsi qu'il emploie des artistes et des travailleurs culturels professionnels.

A professional artist, whether self-taught or academically trained, is one who has acquired the necessary experience and knowledge to develop his or her personal practice, and is recognized by his or her peers (artists working in the same artistic tradition). Professional artists create, perform or publish works for public audiences, are dedicated mainly to the practice of their art, and receive remuneration for their works.

A professional organization is a legally constituted entity who presents, on a regular basis, recognized professional artistic activities, possess a recognized skill level and is capable of demonstrating it, is managed by qualified people and employs artists and professional cultural workers.

**Résidence de recherche et de création
pour marionnettistes professionnels de l'île de Montréal**

3. NATURE DE L'AIDE
3. NATURE OF AID

L'aide accordée est ponctuelle et non récurrente. Deux (2) seuls projets bénéficieront de ce programme en 2021-2022.

Aid granted is one-off and non-recurring. Only two (2) projects will benefit from this program in 2021-2022.

Chaque résidence de création offrira et couvrira les aspects suivants :

- une bourse de recherche et de création d'un montant de 1 800 \$;
- une allocation forfaitaire pour couvrir les frais de déplacement et de séjour pour la résidence au Schatz ;
- l'usage exclusif du laboratoire de la MIAM et l'accès à l'atelier et l'établi;
- l'usage exclusif du Schatz pendant 5 jours ;
- un milieu de travail sécuritaire qui respecte les normes énoncées dans le guide de la CNESST;
- l'accueil et l'encadrement technique pendant la résidence à la MIAM;
- Un budget de 250 \$ pour l'achat de matériaux ;
- les outils disponibles à la MIAM;
- un accès illimité à Internet WIFI.

Each residency will offer and cover the following aspects:

- A \$1,800 research and creation grant
- A flat-rate allowance to cover travel and subsistence expenses for the residency at Le Schatz
- The exclusive use of the Laboratory at the MIAM and access to the MIAM Workshop and Workbench
- The exclusive use of the Le Schatz House for 5 days
- A safe work environment that meets the standards set out in the CNESST guide
- A \$250 budget for the purchase of materials
- Welcome and technical supervision during the residency
- Tools available at the MIAM
- Unlimited access to WIFI Internet

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDESxxx
4. CRITERIA FOR ASSESSING APPLICATIONS

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- intérêt du projet de création (50 %);
- qualité du travail artistique du candidat, du collectif ou de la compagnie (30 %);
- faisabilité et pertinence du projet dans la MIAM et au Schatz (20 %).

Les demandes seront évaluées par un comité de sélection composé de quatre (4) personnes : 1 membre de Casteliers, 1 membre du Schatz, 1 artiste de la diversité et 1 membre du CAM.

Applications will be evaluated based on the following criteria:

- The creative project's interest (50%)
- The quality of the candidate, collective or company's artistic work (30%)
- The project's feasibility and relevance for the MIAM and the Le Schatz House (20%)

Applications will be assessed by a committee composed of four (4) people: 1 member of Casteliers, 1 member of Le Schatz, 1 artist from the diversity and 1 member of the CAM.

5. OBLIGATIONS DES MARIONNETTISTES 5. OBLIGATIONS OF PUPPETEERS

Les marionnettistes, collectifs ou organismes bénéficiaires de ce programme s'engagent à :

- planifier en collaboration avec Casteliers les plages réservées pour les résidences à la MIAM et au Schatz;
- respecter le calendrier préétabli des résidences;
- respecter les normes sanitaires en vigueur émises par la Sécurité publique;
- rédiger et transmettre un rapport succinct de leur expérience à Casteliers dans les trente (30) jours qui suivent la fin de la résidence;
- mentionner le soutien du CAM et de Casteliers dans les outils promotionnels du spectacle.

The puppeteers, collectives or organizations participating in this program commit to:

- Plan residency schedules at the MIAM and the Le Schatz House in collaboration with Casteliers
- Respect the pre-established residency schedule
- Comply with current Public Health measures
- Write and submit a brief report of their experience to Casteliers within thirty (30) days after the end of the residency
- Mention the support of the CAM and Casteliers in the show's promotional material

6. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE 6. SUBMISSION OF AN APPLICATION

Les candidat.e.s doivent compléter le formulaire d'inscription (fichier Word) prévu à cet effet et inclure les documents suivants :

- le formulaire d'inscription complété;
- une lettre de motivation (maximum d'une (1) page);
- une présentation du spectacle en chantier (maximum d'une (1) page);
- un curriculum vitae personnel ou un historique du collectif ou de l'organisme (maximum de deux (2) pages);
- un portfolio, comprenant de 10 à 20 photos en format JPEG d'œuvres antérieures ou en cours. SVP, joindre une liste de ces documents, avec le titre, l'année de création et une courte explication.

Seuls les documents exigés seront soumis au comité d'évaluation. Les documents supplémentaires ne seront pas relayés au comité.

Applicants must complete the registration form (Word file) provided for this purpose and include the following documents:

- Completed registration form
- Cover letter (maximum one (1) page)
- Presentation of the show currently being created (maximum of one (1) page)
- A personal curriculum vitae or a brief history of the collective or the organization (maximum of two (2) pages)
- Work portfolio, including 10-20 photos of previous works in JPEG format. Please include a list of these documents and indicate the title, the year, and a short explanation.

Only the required documents will be submitted to the evaluation committee. Additional documents will not be relayed to the committee.

7. DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DÉCISIONS
7. APPLICATION DEADLINE AND DECISION DATE

La date limite de dépôt des dossiers est **le vendredi 20 août 2021**, avant minuit. Les dossiers doivent être acheminés par courriel à Casteliers à : direction@casteliers.ca

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus. Les dossiers envoyés après la date limite du 20 août ne seront pas acceptés.

La décision du comité de sélection sera connue en septembre 2021.

Deadline for applications : **Friday, August 20, 2021**, before midnight. Applications must be submitted by e-mail to Casteliers at: direction@casteliers.ca

Incomplete applications or applications received after the August 20 deadline will not be considered.

Selection committee decisions will be announced in September 2021.

8. RENSEIGNEMENTS
8. INFORMATION

Casteliers

Louise Lapointe

Codirectrice générale et directrice artistique / **Co-Director General and and Artistic Director**

Téléphone / **Phone** : 514-270-2717, poste/**ext.** 4

Cell : 514-688-7711

direction@casteliers.ca